



Section Académique de Bordeaux

## Déclaration préalable des élus du SE-UNSA à l'ouverture des CAPA et FPMA des mutations Intra-académiques du 17 juin 2014

Monsieur le Recteur,

Cette déclaration est faite au nom de l'ensemble des commissaires paritaires du SE-UNSA élus pour les CAPA-FPMA des CPE, PLP, certifiés/agrégés et professeurs d'EPS.

L'année passée dans la même déclaration, nous nous satisfaisions du vote de la loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'Ecole de la République. Dans ce cadre cette année scolaire a vu le ministère et les organisations syndicales engager des discussions sur les métiers de l'enseignement et de l'éducation. Concernant le métier "enseignants du second degré", le décret sur les missions et obligations de service, qui concerne l'ensemble des personnels enseignants, confirme les actuelles obligations d'enseignement sans globalisation ni annualisation, et reconnaît officiellement un ensemble de missions liées à l'enseignement. Elles y sont clairement mentionnées. Ce texte ne fait que confirmer pour le SE-UNSA un état de fait : le temps de travail des professeurs ne se limite pas aux temps de cours. Les allègements de service, pondérations et indemnités pour missions spécifiques sont harmonisés et donc applicables à tous les corps d'enseignants du second degré y compris professeurs d'EPS et PLP. Point important du décret, il s'applique aussi bien pour les titulaires de poste fixe que pour les TZR.

Concernant les CPE, le SE-UNSA se félicite d'avoir obtenu un troisième groupe de travail pour mener à terme ce chantier métier et acter de réelles avancées pour la profession.

Concernant les contractuels enseignants, les discussions viennent de se terminer. Pour le SE-UNSA, le décret devra impérativement modifier les règles de reclassement après admission au concours en supprimant dès la rentrée prochaine, "l'indice butoir" particulièrement injuste et pénalisant. Nous attendons également des améliorations notoires en termes de rémunérations, d'indemnité de frais de déplacement et d'affectation pour ces collègues précaires souvent malmenés.

Parallèlement aux chantiers métiers, des groupes de travail se sont tenus sur des problématiques éducatives et pédagogiques. Fidèle à ses principes de laïcité, de solidarité et de justice, le SE-UNSA y a milité pour un système éducatif sans rupture, plus cohérent, permettant la réussite de tous les élèves : notamment en ce qui concerne l'Education prioritaire, la voie professionnelle, le fonctionnement du collège au regard de la loi d'orientation, une meilleure articulation école-collège, et une cohérence plus étroite entre socle commun et programmes. Sur ce dernier point, le SE-UNSA exprime sa profonde déception et sa grande inquiétude à la lecture du

projet que le président démissionnaire du Conseil Supérieur des Programmes vient de remettre au ministre. Le concept de compétences n'y apparaît que très édulcoré. Au final, les objectifs à évaluer seront beaucoup plus nombreux que dans l'ancien L.P.C. La question de la certification finale, articulation entre socle commun et DNB, n'y est pas tranchée. Ce projet, s'il était maintenu, ne permettrait de résoudre aucune des difficultés auxquelles notre école est confrontée. Pire, ce projet signe la fin de l'idéal d'un socle démocratique. Le SE-UNSA demande d'ores et déjà que les travaux du CSP reprennent sur de nouvelles bases pour prendre en compte les enjeux réels du socle commun.

Nous voici donc à l'ouverture d'une nouvelle session des mutations intra-académiques. Comme l'an dernier, ce mouvement sera marqué par le grand nombre de postes non offerts au mouvement car réservés pour les stagiaires 2014/2015, ce qui empêche toute fluidité du mouvement. A la vue du rendement des concours en particulier du 2014 exceptionnel, on peut se demander d'ailleurs si le nombre de ces supports n'a pas été surévalué.

Les derniers résultats de concours, les difficultés rencontrées dans certaines disciplines pour le remplacement en cours d'année, montrent de réels problèmes de recrutement paradoxalement à la volonté ministérielle de créer des postes. Pour le SE-UNSA, l'origine de ces difficultés est diverse : la non revalorisation des salaires et la poursuite du gel du point d'indice bien sûr, mais aussi les conditions de travail souvent difficiles, la mise en concurrence avec d'autres professions dont le recrutement s'effectue aussi à Bac+5, l'éventualité d'être muté loin de sa région. Une réflexion globale sur tous ces points devra être menée pour enrayer ce manque d'attractivité inquiétant de la profession d'enseignant.

D'ailleurs concernant les résultats des mutations inter-académiques, il faut rappeler que plus de 40 % des admis de l'académie de Bordeaux de la session 2013 des concours réservés et examens professionnalisés ont été affectés hors de celle-ci malgré une ancienneté de non-titulaire de plusieurs années avec des bonifications familiales : rapprochement de conjoints et enfants. Plus généralement dans certaines disciplines (espagnol, technologie, disciplines de l'enseignement professionnel, et d'autres encore...), les possibilités d'entrée dans l'académie sont telles que le barème ne permet plus aux collègues de revenir dans celle-ci, et pire d'envisager un retour proche et ce malgré plusieurs années de séparation avec conjoints et enfants.

Après les opérations du mouvement intra-académique, dans une académie aussi attractive que la nôtre, il restera 32 postes en technologie, 40 en lettres classiques, 48 en mathématiques.

D'autres constatations concernent ce mouvement intra-académique, celui des PLP est réduit a minima, aucun poste n'est offert pour plusieurs disciplines et plusieurs départements, c'est particulièrement vrai pour les Pyrénées Atlantiques.

En EPS, 42 postes offerts au mouvement pour 327 candidats dont 60 entrants. Ce mouvement sera particulièrement... statique.

Pour le corps des CPE, même constat d'horizon bouché pour les collègues en attente de mutation, notamment dans les Pyrénées Atlantiques et les Landes : 20 postes offerts au mouvement pour 146 demandes et seulement 23 collègues qui potentiellement verront leurs vœux satisfaits.

Concernant la préparation de la rentrée prochaine, nous déplorons l'absence de programmation de groupes de travail pour l'affectation des TZR, des stagiaires mais aussi des ajustements avant rentrée.

Nous contestons également l'absence de décharge de service pour la formation des stagiaires qui l'année prochaine seront à temps plein (concours réservés, contractuels admissibles,...).

Nous terminerons en remerciant les services pour la qualité de leur travail et de nos relations. Nous vous remercions, Monsieur le Recteur, de ne pas avoir donné le projet du mouvement avant commission, ce qui permet pleinement le paritarisme dans notre académie, paritarisme auquel nous sommes attachés au SE-UNSA. C'est pourquoi, nous nous faisons également devoir de garder la confidentialité des documents qui nous sont confiés avant commission.